

Délibération

**Avis de la CCIRS
sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement consultée à distance, de vendredi 13 mars 2020, à partir de 11h, jusqu'à lundi 16 mars 2020, jusqu'à 12h, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 octobre 2019, arrêtant le projet de SCOT de la CARA et ses annexes,

Vu les articles L153-16, L132-7 et R153-4 du Code de l'Urbanisme, mentionnant les conditions dans lesquelles la CCIRS est amenée à rendre un avis sur le projet, en qualité de Personne Publique Associée,

Vu le Règlement intérieur de la CCIRS en vigueur, et notamment l'article C2-S1-SS2 -7 sur la consultation à distance de l'assemblée générale,

Considérant le projet de SCOT de la CARA ses annexes,

Considérant les commentaires émis par les chefs d'entreprises élus et associés de l'antenne CCIRS de Royan,

Expose les éléments suivants :

- La CARA présente une situation géographique privilégiée sur le littoral atlantique mais subit les inconvénients d'une accessibilité très contrainte.
La hiérarchisation territoriale en 4 niveaux (*Pôle de la centralité, pôles intermédiaires, pôles de proximité et secteur rural + secteurs saisonniers à forte influence touristique*) proposée dans le SCOT semble adaptée.
L'évolution démographique attendue se situe entre 15.000 et 18.000 habitants supplémentaires à horizon 2040 pour atteindre 97.000 habitants (dont 80 % avec un âge supérieur à 60 ans) ; le territoire est attractif pour les retraités. L'apport migratoire entre 2008 et 2013 était de 1.5 % par an contre 0.8 % pour les autres territoires. Cette situation entraîne des besoins de consommation spécifiques liés à une catégorie de services.
- Concernant la mobilité, les transports et le stationnement, le territoire est caractérisé par des réseaux de bus, de voirie et de réseau ferré insatisfaisants.
 - La voiture reste le mode de transport le plus utilisé. Le SCOT incite à diminuer la place de la voiture en centre-ville ce qui répond à la volonté de développement des bonnes pratiques. La CCIRS attire l'attention sur le nécessaire équilibre à trouver pour organiser les aménagements urbains en atténuant la voiture tout en préservant le développement du commerce, alors que le SCOT fait des centralités l'une de ses priorités. L'offre en stationnement doit être maintenue, des actions pouvant être mises en place pour lutter contre les voitures « ventouses ».
 - Des pistes cyclables doivent être créées pour les habitants : elles permettraient, en outre, d'accueillir une nouvelle clientèle touristique. La réalisation de liaisons douces et d'un schéma cyclable pourra répondre aux déplacements de courte distance, mais difficilement au-delà. Il

(accès Saintes et autoroute). Des efforts particuliers doivent être portés sur Cozes en matière d'équipement et activités économiques pour lui donner un rôle plus dynamique au sud du territoire et ainsi freiner l'évasion commerciale sur Gémozac.

Sur les pôles de proximité (8 communes), le commerce est significatif : il doit être maintenu et renforcé compte tenu du vieillissement de la population.

Constat identique pour les secteurs ruraux (16 communes) où il est primordial de pérenniser les activités présentes et rechercher à développer ou créer des activités en mutualisant les moyens. C'est notamment le cas des petites communes au sud du territoire.

- Les zones saisonnières méritent d'être plus qualitatives, car elles sont la vitrine du territoire. Les actions mises en place sur ces zones peuvent permettre à la CARA de développer un tourisme plus qualitatif et exigeant.

La CCIRS, à travers l'Observatoire Viséo 17, dispose d'outils permettant d'analyser l'offre commerciale existante et les attentes et besoins des consommateurs, afin de préserver l'attractivité des territoires.

- La CARA est caractérisée par un taux de chômage important et une main d'œuvre peu qualifiée, ce qui conduit à des difficultés à l'embauche par les entreprises locales.
- Dans ce territoire très riche en créations d'entreprise, il n'existe actuellement aucune offre en pépinière ni hôtel d'entreprises. La volonté de s'installer est réelle mais se heurte à cette carence ; l'offre est rare et chère. Si une offre venait à se créer, notamment pour les activités de services qui sont en forte demande, il faudrait veiller à ce qu'elle propose des tarifs abordables.
- Le maintien de l'activité commerciale dans les centres-villes et centres-bourgs reste lié à la maîtrise du développement de la périphérie, dépendant de la clientèle estivale et de la qualité des équipements urbains (stationnement, urbanisme, circulation, signalétique...).
- Concernant la ville de Royan, encore très riche en commerces indépendants, tout travail menant à sauvegarder la diversité des activités est à encourager. Nous attirons notamment l'attention sur la sauvegarde des activités alimentaires en centre-ville, en dehors du marché, avec des difficultés de cession des fonds de commerce en raison des nuisances.

Le marché, quant à lui, affiche une notoriété nationale (Opération le plus beau marché de France avec TF1, Prix Panonceau d'Or qui récompense les associations de commerçants). Si cette problématique reste du ressort de la ville de Royan, il n'en demeure pas moins que le développement des activités alimentaires de périphérie doit être très limité et encadré.

- L'activité industrielle, peu décrite car peu présente, s'avère néanmoins essentielle pour le territoire, car elle favorise la diversification d'une économie portée essentiellement par le tourisme et le commerce. L'industrie mériterait d'être soutenue par la CARA : elle est source d'innovation et de création d'emplois. La CCIRS approuve l'objectif de 36 hectares à 20 ans destinés aux activités industrielles, notamment le projet de la zone dédiée à l'aéronautique sur 5 hectares à Médis et le développement de la Zone de Saint Romain de Benêt (veiller néanmoins à ne pas fixer de prix prohibitif du foncier et encourager l'accueil des entreprises). Tout en veillant à protéger l'environnement, chaque projet d'entreprise existante doit également être soutenu : c'est l'enjeu actuel de la vinaigrerie BURG, à La Tremblade. La CCIRS soutient ce projet d'extension de l'entreprise qui met en œuvre tous les aménagements nécessaires pour maîtriser les risques de pollution.
- Au sujet du tourisme, : le territoire a effectivement besoin d'une nouvelle ambition touristique et doit rompre progressivement avec le tout balnéaire en favorisant l'émergence de filières (vélo, bien-être, tourisme fluvial et tourisme d'affaires, ...). Il convient de diversifier l'activité touristique, requalifier les stations balnéaires, accueillir les bateaux de croisière fluviale dans le port de Royan. La CCIRS se propose de mener un travail sur ce dernier point : enquête auprès des croisiéristes et étude sur l'impact économique des croisières (ville, OTC, Syndicat Mixte des Ports, transports), afin de répondre aux questions suivantes : tous les opérateurs sont-ils bien informés et prêts à accueillir cette nouvelle clientèle de touristes et d'équipages ? Quelles seront les retombées économiques liées à ces escales ?

conviendra donc de développer une offre de circulation et de stationnement pour les vélos, sans pour autant supprimer des stationnements pour les voitures.

- La CCIRS estime qu'il faut encourager les liaisons touristiques et, notamment :
 - o Un « bus fluvial » pour piétons entre Royan et le Verdon, ce qui permettrait d'accentuer les échanges (prévoir des modes de transport surtout du côté du Verdon). La CCI se propose d'étudier la faisabilité de ce projet.
 - o De même, la CCIRS se propose d'étudier avec la CCI de Bordeaux-Gironde, l'impact économique d'une navette fluviale entre Royan et Bordeaux.
- Enfin, concernant les livraisons, il s'avère qu'actuellement, la circulation n'est pas très difficile en centre-ville de Royan. La création d'une plateforme pour les livraisons ne semble donc pas justifiée. Une telle plateforme serait même contraignante pour les commerces du centre-ville et pourrait accroître leur fragilité. En revanche, les amplitudes horaires des livraisons pourraient être améliorées afin de mieux correspondre aux attentes des professionnels.
- En matière d'équipements, la couverture numérique est inégale et insatisfaisante pour les entreprises. Même au cœur de Royan, il existe encore des zones blanches. La couverture en THD doit constituer une priorité absolue pour le territoire. La CCIRS est témoin de la forte attente des entreprises en la matière.

Par ailleurs, l'offre en équipements doit être adaptée aux besoins de la population : les implantations en centre-ville et centre-bourg sont à privilégier.

- Concernant le développement économique :
 - L'armature commerciale est très développée pour le territoire en raison de son caractère touristique notamment.
 - Les zones d'activités sont assez bien réparties sur tout le territoire mais nécessitent une requalification (notamment la Zone de Belmont et la Zone Val Lumière 1). Ces zones sont presque toutes sans spécificité, avec une mixité des activités industrielles, artisanales et commerciales qui ne contribue pas à une forte attractivité économique ni environnementale. Cette non-spécialisation des zones d'activités s'avère en contradiction avec un territoire où l'environnement est fortement protégé. La spécialisation des zones constitue un objectif à poursuivre, tout en intégrant que certaines activités ne peuvent pas déménager, compte tenu des investissements déjà réalisés. Une étude au cas par cas est donc nécessaire pour ne pas mettre en péril les entreprises (Ex. Vinaigrerie Burg - La Tremblade ; Presto - St Georges de Didonne).
 - Spécifiquement pour la zone Royan 2, une spécialisation par « tranche » doit être envisagée : activités commerciales en alignement de la RD 150, activités artisanales en 2^e rideau et activités de BTP avec show-room, en fond de zone. Cette zone est à requalifier de concert avec les nombreux propriétaires privés.
 - De nombreuses zones d'activités sont peu intégrées en entrée de ville ou le long des routes et offrent une vision peu qualitative. L'analyse décrite dans le projet de SCOT ne précise pas de projet d'aménagement, de création de zones périphériques dans les 20 ans à venir, ou encore de projet de requalification. Il conviendrait donc d'améliorer l'existant avant d'engager la création de 18 hectares supplémentaires prévus pour les 20 ans à venir.
 - Il semblerait également nécessaire de réfléchir à un Règlement Local de Publicité à l'échelle Communautaire, calqué sur celui de Royan pour créer une égalité de traitement entre ZAE proches (Royan/Médis, Royan/St Sulpice, Arvert, La Tremblade...).
 - Les Zones d'activités doivent être incitées à plus de bonnes pratiques environnementales : exemple de la Zone Royan 2 qui mutualise une benne éco-mobilier.
 - Le pôle de centralité, constitué des communes de Royan, Saint Georges de Didonne et Vaux sur Mer, est à densifier. Il est essentiel pour offrir au territoire une offre complète et diversifiée en tous secteurs.

Les pôles intermédiaires (Arvert, La Tremblade, Saujon, Cozes et Etaules) sont à conforter, notamment la ville de Saujon qui bénéficie d'une situation privilégiée dans le réseau routier

- Les ports de plaisance situés pour la plupart proches des centres-villes génèrent des activités variées et entraînent des activités économiques non négligeables. Les aménagements du futur port de La Tremblade ne sont cependant pas évoqués par le projet de SCOT.
- La criée de Royan est à réhabiliter. Pourquoi ne pas envisager pour les poissonniers et restaurateurs le recours aux circuits courts comme cela se pratique dans l'agriculture ?
- L'hôtellerie (traditionnelle et de plein air) investit pour répondre à plus d'exigences de la part de la population avec une montée en puissance des équipements. La Fédération de L'Hôtellerie de Plein-air, interrogée par nos soins, n'a pas émis de remarques sur le volet tourisme du SCOT.
- Les hébergements touristiques ont peu consommé d'espaces agro-naturels et forestiers entre 1999 et 2014 : 39 hectares sur une consommation totale de 1172 hectares. Les 26 hectares consacrés aux hébergements touristiques ne sont pas détaillés. Il conviendra de s'attacher à faire des portes d'entrée du territoire des espaces dotés d'une image positive et dynamique (efforts à porter sur La Tremblade, Saujon, entrée de Royan côté Rochefort et Bordeaux).
- L'accueil des saisonniers reste un réel problème et contribue à donner une mauvaise image du territoire. Il conviendrait d'encourager au plus vite un partenariat public (CARA, villes concernées surtout Royan et communes proches) et privé (professionnels du tourisme et du commerce) afin d'accueillir dans de meilleures conditions ces populations. La CCIRS pourrait être aux côtés des professionnels dans une telle démarche.
- Energies renouvelables : La CCIRS se montre favorable au développement de la géothermie et de la méthanisation en lien avec les agriculteurs et le Zoo de La Palmyre. Projet sur le Chay. Sur l'agriculture et l'aquaculture, nous soutenons également leur pérennisation. Elle peut passer par l'encouragement de tout projet en faveur d'une diversification économique qui permettrait de passer de l'élevage à la transformation (poissons, viandes, crustacés...).
- L'activité conchylicole est structurante pour le territoire, et doit évidemment être soutenue.
- Pour conclure, l'enjeu majeur du SCOT consiste à maintenir un équilibre et une complémentarité entre le commerce de périphérie le commerce de proximité. La création de pôles commerciaux majeurs, relais ou de proximité permettront de répondre à cette problématique.

Emet l'avis suivant :

La CCI Rochefort et Saintonge émet un avis **favorable** sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la CARA.

Autorise :

Le Président de la CCIRS à transmettre cet avis au Président de la CARA.

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,
consultée à distance du 13 mars 2020, à partir de 11h, jusqu'au 16 mars 2020, à 12h

Nombre de votants (= quorum)	17
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

 Gérard Filoche Secrétaire	 Hervé Fauchet Président
---	--